



OUVRIERS DE L'ÉTAT

22 % pour le Groupe VII
FO exige un taux pour tous en 2026 !

Une réunion dans le cadre de la campagne complémentaire des groupe VII s'est déroulée le 10 décembre à Paris, en présence de la DRH-MD et des services SRHC. **FO Défense** y a réaffirmé avec force ses positions. Ce communiqué s'inscrit dans la continuité de notre Flash Info du 13 novembre : "**Promotion au groupe VII : une nouvelle avancée !**". **FO Défense** était représentée par Loïc LE RU (DFR adjoint CMG Bordeaux) et Vincent DELORME (ELOCA Roanne)

FO Défense a rappelé que les avancements accordés cette année ont été extraits de l'ensemble de l'assiette des avancements, mais qu'ils ont été uniquement redistribués vers les métiers dits "en tension", au détriment de l'équité attendue par l'ensemble des personnels. Pour **FO Défense**, cette logique est inacceptable. L'avancement ne doit jamais dépendre d'un domaine professionnel, mais uniquement des compétences, de l'expérience et de la reconnaissance professionnelle, sans aucune distinction entre les métiers. La fidélisation passe par des déroulements de carrière attractif offert à tous quel que soit l'employeur.

Lors de cette réunion, **FO Défense** a également souligné que l'augmentation du taux d'avancement à 22 % pour le passage du groupe VI au groupe VII (qui a permis l'octroi de 8 % de droits supplémentaires) n'est pas un cadeau mais a reconnu que cela a fait l'objet de longue tractation de l'administration vis-à-vis du Guichet Unique (GU). Nous refusons catégoriquement que cette mesure ne s'applique qu'en 2025. La fidélisation, l'attractivité et la reconnaissance des savoir-faire exigent des engagements pérennes, pas des coups de peinture annuels.

FO Défense exige donc que toutes les avancées obtenues en 2025, en particulier le taux de 22 %, soient étendues à l'ensemble des agents dès 2026, sans quotas cachés, sans ciblage arbitraire et sans exclusion.

FO Défense a également réaffirmé son attachement indéfectible aux CAPSO, seules instances légitimes et compétentes pour traiter les avancements des Ouvriers de l'État, des chefs d'équipe et des techniciens à statut ouvrier. Nous refusons tout contournement, toute dilution et toute remise en cause de leurs prérogatives. Les CAPSO doivent rester le cœur du dialogue social concernant les avancements.

Enfin, **FO Défense** le redit avec force : la reconnaissance et la fidélisation doivent devenir des engagements durables, structurants et clairement assumés.

Nos revendications restent simples, légitimes et inchangées :

- la nomination au 1er janvier ;
- l'augmentation durable et généralisée des taux d'avancement dans toutes les catégories
- la poursuite des recrutements d'Ouvriers de l'État, essentielle pour préserver les compétences étatiques du ministère des Armées.

**FO Défense le syndicat qui défend tous les ouvriers de l'État,
Chef d'équipes et TSO**

Syndiquez vous - Rejoignez FO-Défense

Paris, le 12 décembre 2025.

